



ATELIER MULTIPARTITE EN VUE DE L'ADHESION DE LA RDC A L'INITIATIVE DES PRINCIPES VOLONTAIRES SUR LA SECURITE ET LES DROITS DE L'HOMME DANS LE SECTEUR EXTRACTIF

Rapport technique



22 Septembre 2021

Avec l'appui de

DCAF Le Centre pour la
gouvernance du secteur
de la sécurité, Genève

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

PLAN DU RAPPORT

I. Introduction

- Contexte et Justification
- Objectifs de l'atelier
- Participants

II. Temps forts de l'atelier

- Session 1 : La Valeur de l'Engagement avec l'Initiative des Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'Homme (Cérémonie d'ouverture)
- Session 2 : Introduction des Points Focaux des Ministères et objectifs du gouvernement pour l'atelier
- Session 3 : Panel sur les Résultats de la mise en œuvre des Principes Volontaires en RDC de 2017 au 2021
- Session 4 : Séance d'échange 1 : Amélioration durable de la sécurité et des droits de l'homme dans le secteur extractif en RDC
- Session 5 : Échange avec le Secrétariat permanent de l'initiative des Principes Volontaires
- Session 6 : Séance d'échange 2 : Production d'une feuille de route de mise en œuvre

RESUME EXECUTIF

Un atelier consacré aux Principes Volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PV) s'est tenu le 22 septembre 2021 à l'hôtel Pullman de Kinshasa. Il a donné suite à la décision du gouvernement d'adhérer à cette initiative internationale, qui vise à ce que les entreprises respectent et améliorent les standards du secteur en matière de gestion de la sécurité et de respect des droits humains.

L'atelier a réuni 68 participants issus des services du gouvernement, les parties prenantes du secteur et les partenaires techniques et financiers qui assurent la promotion des PV en RDC depuis 2012. L'atelier avait pour objectif de prendre connaissance des objectifs du gouvernement dans le cadre de son adhésion à l'initiative des PV, d'échanger sur les façons de développer leur mise en œuvre en RDC, et de prévoir des cadres de concertation multipartites pour soutenir le processus.

L'atelier a été ouvert par le Ministre des Droits Humains, S.E. Albert Fabrice PUELA, par les Ambassadeurs des gouvernements du Canada, de la Suisse et des Pays-Bas, qui sont tous trois membres des PV, ainsi que par DCAF, la fondation partenaire du gouvernement sur ce dossier. La séance d'introduction a permis de réaffirmer l'engagement et le soutien politique consacré en RDC aux Principes Volontaires. Selon le ministre, l'engagement du gouvernement constitue un signal fort de son intention de faire respecter les droits de l'homme dans un secteur clé de son économie.

La séance d'introduction a été suivie par un panel retraçant les principaux acquis et enseignements obtenus par les Groupes de Travail multipartites établis dans les provinces du Sud-Kivu et de l'ex-Katanga. Les panelistes ont démontré qu'il y a un terreau fertile pour la mise en œuvre de l'initiative en RDC et que ce peut être utilisé pour obtenir des résultats probants en peu de temps. Ces groupes tentent de résoudre les incidents liés à la sécurité et aux droits de l'homme de grâce au dialogue, au plaidoyer, aux formations, et à des missions d'intervention sur le terrain. Outre les représentants issus de la société civile, un membre de la Police Nationale Congolaise s'est exprimé sur l'implication de ses services pour promouvoir des pratiques conformes à l'initiative.

L'après-midi a été consacré à deux séances d'échange. Les points focaux ont présenté aux participants une ébauche de feuille de route avec l'objectif d'un dépôt de candidature au 15 mars 2022, et invité l'audience à apporter remarques et propositions. Les participants ont notamment invité le gouvernement à s'assurer de la conformité de l'initiative avec l'appareil juridique congolais, de bien séparer les activités selon le calendrier imposé par l'initiative, et à responsabiliser toutes les parties prenantes, c'est-à-dire sur l'ensemble du secteur et dans toutes les provinces extractives. En ce qui concerne la mise en œuvre, les participants ont rappelé l'importance de la sensibilisation et de la vulgarisation et de se doter des outils et des moyens nécessaires pour arriver aux résultats souhaités. Il a été souligné que la poursuite des activités de terrain par les groupes de travail était essentielle pour valoriser les avancées et les répliquer à plus large échelle. Enfin, la capitalisation des efforts existants et l'alignement avec d'autres cadres de dialogue et initiatives sont revenus comme un leitmotiv.

Pour conclure, la directrice du secrétariat permanent de l'initiative, madame Mora Johnson, est intervenue à distance pour fournir ses orientations et assurer le gouvernement de la RDC de tout son soutien.

Adhérer aux Principes Volontaires pour un gouvernement

Dix gouvernements sont actuellement membres des PV, dont le Ghana seul pays producteur d-Afrique. L'adhésion à l'IPV se fait en deux étapes :

- 1) Par le dépôt d'un dossier de candidature notifiant l'intérêt du gouvernement, la désignation des points focaux, ainsi qu'un état des lieux des pratiques du secteur extractif. Il est reconnu la qualité de **membre engagé** à un gouvernement accepté après cette étape.
- 2) Par le développement d'un plan d'action national dans un processus inclusif et consultatif de toutes les parties prenantes. Il est accordé 18 mois à un gouvernement engagé pour s'acquitter de cette tâche à l'issue de laquelle, si le plan est validé, il devient **membre permanent**.

I. INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification

Les Principes Volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PV) sont à la fois une initiative globale multipartite composée de gouvernements, de grandes entreprises et d'ONG, et un ensemble de standards reconnus qui guident les entreprises du secteur extractif dans la gestion responsable de leur sécurité et le respect strict des droits de l'homme dans leurs opérations.

La promotion du dialogue multipartite et de la mise en œuvre des PV en RDC est menée depuis plus d'une décennie au niveau local et national, par des groupes de travail multipartites dans l'ancien Katanga (2006), par un groupe de partenaires techniques et finances à Kinshasa (2012), et par un groupe de travail dans le Sud-Kivu (2018). Le DCAF (Centre pour la Gouvernance du Secteur de la Sécurité, Genève) apporte un soutien technique à ces initiatives en RDC depuis 2017.

Précédemment, le 10 janvier 2020, le Conseil des ministres de la RDC autorisait l'adhésion du gouvernement à l'initiative des Principes Volontaires. Pour mener ce processus, le Conseil a désigné le ministre ayant les droits humains dans ses attributions. À la mi-2020, DCAF est introduit auprès du gouvernement congolais en tant que partenaire technique et a reçu les Ministres des Droits Humains et Mines à Genève en Octobre 2020 pour entamer leur collaboration. Le processus d'adhésion est relancé en mai 2021 après le renouvellement du gouvernement et la nomination de six points focaux sont désignés dans les cabinets et secrétaires généraux des ministères des droits humains (lead), mines et hydrocarbures¹. Des premières séances techniques sont organisées en août et septembre 2021 pour harmoniser la composante gouvernement, préparer les documents de candidature, et soumettre à consultation la première mouture d'une feuille de route guidant la mise en œuvre nationale des PV dans un processus inclusif et consultatif.

Dans ce contexte, le ministère des droits et humains en partenariat avec DCAF a convié les parties prenantes à un atelier d'une journée à Kinshasa en vue de l'adhésion du gouvernement de la RDC à l'initiative des Principes Volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme dans le secteur extractif. La réunion s'est tenue le 22 septembre 2021 dans le salon Kasai de l'hôtel Pullman sous le haut patronage de son excellence Albert Fabrice PUELA Ministre des Droits Humains.

1.2. Objectifs de l'atelier

Les objectifs de l'atelier multipartite étaient les suivants :

- 1) Réunir et mobiliser les parties prenantes de la mise en œuvre des PV en RDC ;
- 2) Échanges et réflexions sur les objectifs en matière d'amélioration de la sécurité et droits de l'homme dans le secteur extractif entre le gouvernement, les acteurs du secteur privé et de la société civile ;
- 3) Production d'une feuille de route commune pour la mise en œuvre nationale des PV et la finalisation des documents de candidature pour devenir « membre engagé » des PV.

¹ Le 22 septembre 2021, les six points focaux étaient M. Antoine Ntambu, directeur de cabinet du ministère des droits humains, M. Jean-Baptiste Ingoli chef de division du SG droits humains, M. Dany Oleko, conseiller juridique du cabinet du ministère des mines, M. Emmanuel Ndimubanzi, chef de division du SG mines, M. Sonny-Matthieu Ngandu, conseiller politique du cabinet du ministère des hydrocarbures, et M. Bienvenu Mbom, chef de bureau du SG hydrocarbures.

1.3 Format et participants

Les travaux de l'atelier se sont déroulés pendant une journée avec des exposés thématiques, suivis des moments de discussion et d'échanges. Une équipe technique a assuré la connectivité et la participation active des participants se trouvant en dehors de Kinshasa par lien zoom. L'événement a été couvert par les médias.

L'atelier multipartite a réuni 68 participants des trois piliers de l'initiative, à savoir le gouvernement, le secteur privé et la société civile. Les participants ont été sélectionnés de manière à avoir une bonne représentation des acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre des principes volontaires en RDC. Il s'agit des :

- Délégués du Parlement (Assemblée nationale et Sénat)
- Délégués du gouvernement central (ministères et secrétariats généraux)
- Quelques délégués provinciaux
- Représentants des organisations de la société civile
- Représentations étrangères et les partenaires techniques et financiers
- ONG et organisations internationales
- Entreprises du secteur privé du secteur des Mines, Hydrocarbures et de Sécurité
- Délégués de la Police nationale Congolaise

II. RÉSUMÉ ET TEMPS FORTS DE L'ATELIER

Session 1 : De la valeur de l'engagement avec l'initiative des principes volontaires sur la sécurité et les Droits de l'homme. (Cérémonie d'ouverture)

- Avec comme intervenants son Excellence Monsieur le Ministre de Droits Humains, **Me Albert-Fabrice PUELA** ; Son Excellence **Roger DENZER**, Ambassadeur de la Suisse en RDC ; Son Excellence **Benoit Pierre LARAMÉE**, Ambassadeur du CANADA ; Son Excellence Jolke OPPEWAL, Ambassadeur des PAYS-BAS; et enfin la délégation de DCAF représentée par **Me Mirna ADJAMI**.

Prenant en premier lieu la parole, Son Excellence **Monsieur le Ministre des Droits Humains** dans son allocution, a circonscrit les Principes Volontaires comme un catalogue des normes non contraignantes et une initiative multipartite. Pour le Ministre, l'engagement du gouvernement congolais au processus des PV constitue un signal fort de son intention de faire respecter les Droits de l'Homme dans les secteurs extractifs, qui sont minés par des menaces récurrentes liées à la sécurité et aux violations des Droits de l'Homme.

Quant à Son Excellence **Monsieur Roger DENZER**, Ambassadeur de la Suisse en RDC, il a à son tour insisté sur le maintien du dialogue entre le Gouvernement, les Organisations de la société civile ainsi que les entreprises évoluant dans les secteurs extractifs qui, devraient s'engager à l'amélioration de la sécurité de Droits de l'Homme. Il conclut en promettant la disponibilité de la Suisse pour accompagner la RDC dans ce processus combien louable.

Emboitant le pas à son homologue de Suisse, Son Excellence **Monsieur Benoît-Pierre LARAMÉE**, Ambassadeur du Canada, a également insisté sur l'élaboration des objectifs clairs pour l'amélioration de la sécurité et des droits des êtres humains tout en s'assurant que les entreprises évoluant dans le secteur extractif respectent les droits de l'Homme dans leurs opérations. En outre, il a proposé d'endiguer la violence liée au déplacement des forces de sécurité et de promouvoir l'égalité de genre, notamment par la participation des femmes dans les groupes de travail. Il a exprimé également

l'intérêt que son pays porte aux enjeux de la sécurité et des droits de l'Homme dans le secteur extractif.

L'ambassadeur des Pays-Bas, Son Excellence **Jolke OPPEWAL**, quant à lui, a martelé sur les sanctions sévères et exemplaires à infliger contre toutes les entreprises prises en flagrant délit de violation des droits de l'Homme dans leurs opérations. Il a par ailleurs demandé aux parties prenantes de se focaliser sans plus tarder à la mise en œuvre de ces mesures. Enfin, il a conclu en rassurant de la disponibilité de son pays à aider dans le sens de l'amélioration des droits de l'Homme dans ce secteur afin de lutter contre l'exploitation illégale des minerais dans la région des Grands-Lacs.

Enfin, **Madame Mirna ADJAMI**, cheffe de programme de DCAF s'est appesantie sur l'historique du processus d'adhésion de la RDC à l'IPV tout en saluant la volonté du Gouvernement RD Congolais d'en devenir membre. Elle a en outre affirmé que les principes volontaires constituent un atout majeur dans le développement économique et dans le dialogue pour le respect des uns et des autres. Elle a conclu en saluant le travail technique des trois (3) ministères concernés tout en encourageant que le processus d'adhésion devrait continuer à suivre un processus consultatif et multipartite pour capitaliser l'engagement de toutes les parties prenantes.

Session 2 : Introduction des points Focaux des Ministères et Objectifs du Gouvernement pour l'atelier

- **Me TONY NTAMBU**, Directeur de Cabinet du ministre des Droits Humains a présenté les acquis et perceptives du processus d'adhésion de la RDC à l'IPV, les objectifs ainsi que l'approche multipartite poursuivie par le gouvernement à travers ce processus.

Les points focaux ont comme objectif de promouvoir le dialogue tripartite et la diffusion des bonnes pratiques afin de préparer la route pour l'adhésion de la RDC à l'IPV en vue de mettre fin aux cas des violations des Droits de l'Homme dans les industries extractives. Par ailleurs, l'approche retenue était inclusive en tenant compte des initiatives locales ainsi que des parties prenantes notamment le secteur privé et la société civile.

En ce qui concerne les acquis, l'orateur a noté les principaux moments qui sont :

- La Note d'attention présentée par le Ministre des Droits Humains au conseil des Ministres en décembre 2019, suivant la rencontre avec la délégation du département fédéral des affaires étrangères suisse ;
- Le procès-verbal de la réunion d'harmonisation des vues entre le Ministère des Droits Humains et celui des Mines de janvier 2020 ;
- La lettre du Gouvernement Congolais à Madame Mora JOHNSON du Secrétariat de l'IPV, en février 2020 ;
- L'introduction du Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF) comme partenaire technique par l'ambassade Suisse, en juin 2020 ;
- L'Arrêté ministériel définissant les intervenants, le champ d'action et les structures de surveillance à trois niveaux (politique, technique et décentralisé) d'août 2020 qui doit être retravaillé d'une manière consultative et remanié en arrêté interministériel ;
- L'identification des points focaux au sein des ministères et le début de la sensibilisation des parties prenantes ;
- La notification des points focaux sous le nouveau gouvernement de Sama Lukonde.

Au nombre des défis, il a relevé l'identification et la mobilisation des acteurs du secteur privé et société civile, le déficit des moyens matériels et financiers au ministère des Droits Humains pour appuyer la coordination et le fonctionnement.

En ce qui concerne les perspectives, il a proposé d'envisager la vulgarisation de l'IPV et la mobilisation des autres parties prenantes, de travailler pour un texte consensuel sur les PV en RDC, faire un état des lieux des consultations au niveau national et provincial et élaborer un plan d'action national de mise en œuvre des PV en RDC. Il a conclu en saluant et encourageant l'apport des partenaires.

- **Monsieur J.B INGOLI**, du Secrétariat Général aux Droits Humains a renchéri dans le même sens que le son prédécesseur.
- **Monsieur Bienvenu MBOM KITOKO**, du Secrétariat Général des hydrocarbures, a souligné le fait que la RDC fait l'objet d'un recul économique et social qui contraste paradoxalement avec ses richesses minières et pétrolières.

L'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en RDC, comme dans tout autre pays, requiert la mise en place et l'observance des normes en matière de sécurité et des droits de l'homme, de nature à prévenir les risques d'abus et de violations liés à la présence des unités de sécurité tant publiques que privées dans les zones opérationnelles. L'évaluation, la prévention et la gestion de ces risques étant déterminants sur l'exportation et la commercialisation fructueuses des produits pétroliers extraits en République démocratique du Congo ou par des entreprises de droit congolais. L'Initiative des Principes Volontaires vient sans doute renforcer les normes existantes au niveau national mais avec la particularité d'impliquer sinon de responsabiliser et l'Etat et les entreprises et la société civile dans la mise en œuvre du respect des droits de l'homme dans l'industrie extractive, spécialement dans l'industrie pétrolière.

- **Monsieur Emmanuel NDIMUBANZI** du Secrétariat Général des Mines, ce dernier a par ailleurs démontré quelques difficultés mais également les avancées déjà obtenues au niveau du ministère des mines tout en soulignant que le ministère qu'il représente dans cet atelier est prêt à s'imprégner de cette initiative afin que le mal qui gangrène le secteur extractif soit totalement éradiqué par les efforts communs dans le cadre de cette initiative.

Session 3 : Résultats de la mise en œuvre des Principes volontaires en RDC de 2017 à 2021

Avec comme modératrice, **Maître Mirna ADJAMI** de DCAF. Comme intervenants **Monsieur Eric KAJEMBA** de l'OGP, **Maître JONAS MULAMBA** de JUSTICIA, Commissaire Divisionnaire Supérieur **Innocent MBAYO WA LENGÉ** de la PNC ainsi que Monsieur **Eric Mbenga** de OEARSE.

- D'entrée de jeu, prenant la parole, **Monsieur Eric KAJEMBA** s'est dit satisfait des résultats depuis le début de la mise en œuvre de l'IPV au Sud-Kivu sur la réduction des risques autour de l'extraction minière.

Il a notamment souligné l'importance de la participation des communautés locales dans le dialogue sur les incidents qui les impactent. Il a insisté également sur la valeur du dialogue entre les parties prenantes dans la réduction de la méfiance entre parties. Pour illustrer son propos, monsieur Kajemba a cité les exemples de cas d'étude disponibles en ligne et qui montrent le travail du groupe sur les PV au Sud-Kivu sur les sites miniers de [Twangiza](#), [Bitale](#) et [Nyabibwe](#). Le dernier exemple en date consistait dans l'intervention orchestrée la semaine précédente sur le site aurifère de Luhihi, à proximité de Bukavu, avec l'appui des autorités afin de remettre de l'ordre dans les forces armées qui exploitaient indûment le site, et afin de détruire un cachot illégal que ces forces exploitaient.

- Maître **Jonas MULUMBA** (Justicia) a, quant à lui, passé en revue la facilitation par son organisation du groupe de travail du Haut-Katanga et du Lualaba, l'intégration de celui-ci à l'IDAK et l'accompagnement de DCAF depuis 2018.

Ledit groupe de travail est composé des membres du gouvernement, des autorités judiciaires, des Mines, de l'Intérieur, de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR), des sociétés privées et de la société civile. Il a souligné que la presse n'est jamais invitée à ces rencontres, vu la sensibilité des matières qui y sont traitées. Au nombre des défis sécuritaires, il a fustigé les envahissements récurrents des creuseurs artisanaux et la complicité des forces de sécurité, qui ont pour conséquence la non-viabilité de certains sites miniers. Comme remède, il a plaidé pour l'amélioration des rapports avec les creuseurs artisanaux, ainsi que la formation des opérateurs de terrain en matière de principes volontaires, en vue de la protection des envahisseurs des concessions. En guise d'exemple, Me. Mulumba a indiqué que le groupe de travail pouvait intervenir auprès du commissariat dans les cas où la police aurait abusé de sa force dans les interventions auprès des creuseurs. Il a noté également que ces interventions pouvaient, avec la préparation et la sensibilisation nécessaire, s'effectuer dans les règles de l'art. À ce titre, il a souligné l'importance pour le groupe de travail d'avoir tissé des liens de travail avec les services du commissaire provincial du Haut-Katanga et a appelé à répliquer ces efforts au Lualaba.

- Le Commissaire Divisionnaire Supérieur **Innocent MBAYO WA LENGE de la PNC**, en ce qui le concerne, s'est appesanti sur la mission dévolue à la police en termes de sécurisation des biens et des personnes, son rôle de gérer les contentieux, de veiller à la légalité de l'acte de la police sur terrain, de fournir l'assistance juridique aux victimes d'abus des droits de l'Homme.

Cependant, il a épinglé quelques difficultés que rencontre la police dans l'exercice de ses fonctions. En effet, la plupart des policiers commis sur les sites miniers ont une faible connaissance des lois, ni les matières qu'ils sont censés protéger ; d'où, il a insisté sur la formation de police des mines à travers les principes volontaires ainsi que le maintien du dialogue entre partenaires pour que les sites miniers soient suffisamment sécurisés a-t-il conclu. Le commissaire s'est félicité des formations de formateurs sur les droits de l'homme et les PV délivrées en partenariat avec DCAF et qui visaient les officiers de plusieurs provinces minières et a appelé à leur réplique.

- **Monsieur Eric MBENGA**, dans son allocution, a rapporté aux participants comment la sensibilisation des acteurs de la société civile aux standards internationaux sur la sécurité privée ont permis à ces acteurs d'initier une collaboration avec le directeur de la protection civile, projet qui doit permettre de partager les observations du terrain pour renforcer la régulation au niveau central.

Outre d'appuyer le rôle déterminant du gouvernement, il a enjoint les acteurs à promouvoir la gouvernance de la sécurité privée en usant du dialogue entre les régulateurs, les clients et les communautés. Il a relevé les défis énormes liés à la sécurité privée, notamment en matière de conditions de travail, le processus de recrutement non viable, le manque d'informations entre les clients et les prestataires de service de sécurité privée, le recours à la force ainsi que les abus sexuels.

Débats et échanges :

Une séance de questions et réponses s'en est suivie, plusieurs questions étant spécifiquement adressées au commissaire divisionnaire supérieur de la police.

- La première était de savoir ce que la police préconise pour éviter les bavures policières quant au non-respect des Droits de l'Homme et pourquoi la police ne recrute-t-elle pas aux universités et instituts supérieurs.

- Une autre réaction appuyait sur l'importance de la formation de la police minière, mais avec la préoccupation du manque de permanence de personnel formé du lieu des sites étant donné qu'il y a intempestivement des changements des têtes de commandement. La personne a ensuite soulevé la problématique du niveau d'indépendance de la police vis-à-vis des entreprises.

- Un autre participant a insisté sur la formation de la police et sur la vulgarisation des textes réglementaires et législatifs existants.

- Parmi les participants qui nous suivaient en direct via l'application Zoom, un intervenant a posé la question de savoir : quelle lecture fait la police de la présence des militaires à TFM et comment compte-elle s'y prendre en rapport avec les violations des droits de l'Homme par des hommes en uniformes à FUNGURUME.

Reprenant la parole, le **Commissaire Divisionnaire Supérieur Innocent Mbayo** a brièvement répondu de manière satisfaisante aux questions qui lui ont été posées. Il a conclu son propos en sollicitant l'insertion des principes volontaires dans le curriculum de la police et le développement par les entreprises elles-mêmes de politiques susceptibles de sécuriser leurs investissements.

Session 4 : Adhésion de la RDC aux principes volontaires en vue de l'amélioration durable de la sécurité et des droits de l'Homme dans les secteurs extractifs en RDC.

Sous la modération de **Monsieur Benoît Pittet** du DCAF, les échanges ont essentiellement tourné autour de l'engagement du Gouvernement, les défis, risques et recommandations.

Ici, les participants à l'atelier ont été édifiés sur les différentes étapes à suivre pour devenir membre de l'IPV qui sont :

- La soumission à l'IPV d'une lettre d'intention du ministère lead
- La nomination des points focaux nationaux
- Un état des lieux des défis et des efforts actuels vis-à-vis de la promotion d'une sécurité responsable et du respect des droits de l'homme dans le secteur
- La définition d'objectifs en termes de collaboration avec les entreprises extractives afin de renforcer les pratiques et de les aligner sur les normes internationales
- L'affirmation de la valeur ajoutée de l'IPV et des autres initiatives complémentaires

Monsieur Pittet a détaillé que la qualité de membre engagée est reconnue aux gouvernements, aux entreprises et aux ONGs qui s'engagent dans le processus. La candidature est sujet à approbation par le comité directeur de l'initiative qui examine la candidature, pose des questions, puis fait une recommandation à la Plénière. Les membres engagés peuvent participer et prendre part aux décisions, en échange de quoi ils sont tenus de s'engager et de répondre aux questions des autres membres, et de présenter périodiquement les avancées obtenues. Leur statut est élevé à la qualité de membre permanent lorsque l'entité a développé un plan d'action pour la mise en œuvre des PV. Pour les gouvernements, 18 mois sont accordés afin de produire ce plan d'action national de manière inclusive et participative.

A l'issue de cette session d'échange, certains participants ont recommandé la vulgarisation des PV et le suivi ainsi que l'élaboration, à partir de Kinshasa, de textes de base comme outils de sensibilisation.

D'autres avaient demandé à ce que ça soit le Premier Ministre qui s'engage moyennant un décret et au Ministre des Droits Humains de faire les transcriptions et le suivi afin que chaque ministère se sente concerné. Les autres s'étaient opposés à l'instar de l'**Honorable Rubin Rashidi** de la Commission Suivi et Evaluation à l'Assemblée Nationale, qui a clairement stipulé que, de par son expérience politique et au vue de ce qui importe, il faudrait nécessairement que le ministère des droits Humains s'engage tel qu'il le fait et garde le lead sur la question de l'adhésion.

Ensuite les participants se sont intéressés aux questions liées aux finances de la mise en œuvre de l'IPV en RDC, ils se sont demandé si le ministère a prévu une ligne budgétaire pour se doter des moyens de financer sa politique. D'autres préoccupations liées à l'aspect communication, sensibilisation et vulgarisations de l'IPV ont également été posées.

Le directeur de cabinet **Monsieur Antoine 'Tony' Ntambu** a recadré la discussion en expliquant que les considérations budgétaires devaient être examinées ultérieurement, sur la base des besoins, et que ce n'était pas le lieu ni l'endroit pour faire des promesses inconsidérées. Il a remarqué qu'un soutien à l'organisation de réunions devait être examinée au cas par cas.

Session 5 : Echange virtuel avec la directrice du Secrétariat permanent de l'Initiative des Principes Volontaires Mora JOHNSON, basée à Ottawa

Madame Mora JOHNSON a déclaré son enthousiasme à la perspective de voir la RDC présenter sa candidature et son engagement à l'IPV. Elle est convaincue que la RDC a déjà fourni beaucoup d'effort quant à ce et a assuré de son soutien à la candidature de la RDC dont, est le deuxième pays Africains à s'y adhérer après la République du Ghana.

Elle a en outre mis un accent particulier sur les avantages liés à l'adhésion à l'IPV, notamment : la protection des droits de la personne, le fait de favoriser la mise en œuvre des mesures de sécurité publique, la collaboration entre les différents acteurs ou opérateurs et le partage des bonnes pratiques.

Madame Johnson a rappelé les périodes butoirs de dépôt de candidature (15 septembre et 15 mars). Elle a également souligné le fait que les PV ne revêtent pas un caractère contraignant, mais que chacun des membres est tenu à produire un rapport annuel de mise en œuvre et à partager les bonnes pratiques (études des cas et partage d'expériences) ainsi qu'à être évalué tous les trois à cinq ans.

L'un des points focaux a demandé à Madame Johnson quels étaient les conseils qu'elle pouvait prodiguer au gouvernement de la RDC dans le cadre de sa candidature. Dans sa réponse, Madame Johnson a souligné que chaque candidature était différente mais que le Secrétariat était prêt à apporter tout son soutien pour que la candidature soit la meilleure possible.

Session 6 : Production d'une feuille de route pour la mise en œuvre de l'IPV en RDC.

Sous la facilitation de **Monsieur Victor KANGELA**, Consultant de DCAF, a affirmé que le document de la feuille de route soumis à l'examen des participants est un draft et que, à ce titre, il attendait des participants des propositions d'amélioration. Il a aussi dit qu'il existait des synergies possibles avec d'autres initiatives existantes.

Me TONY NTAMBU, Directeur de cabinet du Ministre des Droits Humains a présenté la feuille de route indicative avec ses trois axes à savoir: (1) la préparation du dossier d'adhésion, (2) la gouvernance et la mise en œuvre de l'IPV en RDC et (3) la mobilisation des parties prenantes et des acteurs clé.

Ensuite quelques observations et commentaires ont été formulées par les participants en vu d'enrichir et consolider ledit document de travail. Il s'agit de :

- Adapter chaque activité à une rubrique spécifique ;
- Dans la rubrique gouvernance et mise en œuvre (point 2), viser l'ensemble des intervenants dans le secteur minier en intégrant les sous-traitants ;
- Chiffrer l'activité Campagne de sensibilisation ;
- Mieux distinguer la séquence des activités dans les périodes avant le dépôt de la demande (mars 2022) et après celle-ci ;
- Revoir l'intitulé de la feuille de route pour prendre en compte l'ensemble des activités et pas seulement l'adhésion ;
- Donner une place de choix à la vulgarisation avant, pendant et après l'adhésion, tout en précisant les sites de sensibilisation ainsi que les outils pratiques (langues, brochures, pièces de théâtre, polos, panneaux publicitaires, etc.) ;
- Définir un cadre de concertation permanent pour l'ensemble des activités à mener ;
- Responsabiliser les groupes de travail existants pour les campagnes de sensibilisation et les sessions de formation prévues ;
- Faciliter l'échange direct entre les entreprises extractives et le Secrétariat de l'IPV afin de leur permettre de communiquer les avancées et les préoccupations ;
- Poursuivre et encourager le travail de terrain (sécurité, opérateurs, communautés et gouvernement ;
- Rapprocher la mise en œuvre des PV avec d'autres initiatives comme l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), la diligence raisonnable de l'OCDE, ainsi que les structures locales comme les Comités provinciaux de suivi (CPS), la plateforme pour des investissements durables au Katanga (IDAK).

Conclusion

L'événement s'est conclu par les remerciements et les félicitations adressées par les points focaux à l'audience pour leur bonne participation, et l'engagement à poursuivre le travail. Le mot de la fin a été donné par Me. **Mirna Adjami** du DCAF qui a salué la richesse des échanges et l'engagement de chacun, concluant ainsi cette journée consacrée à la promotion des principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme en RDC.

Commencé à 10h 05' par l'hymne national, l'atelier a pris fin à 17h 10'.

Fait à Kinshasa, le 24/09/2021

Equipe de Rapportage

LUCIEN BANZADIO

TOMMY NKOLE

Annexe 1 : Agenda final de l'atelier

Mercredi 22 septembre (9h-17h30)

Salon Kasai, Hôtel Pullman, Kinshasa

Heure	Séances et objectifs
9h00 - 9h30	Accueil des invités et mise en place
9h30 - 10h15	Cérémonie d'ouverture : La Valeur de l'Engagement avec l'Initiative des Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'Homme <ul style="list-style-type: none">• Son Excellence Albert-Fabrice PUELA, Ministre Des Droits Humains• Son Excellence Antoinette N'SAMBA, Ministre des Mines• Son Excellence Didier BUDIMBU, Ministre des Hydrocarbures• Son Excellence, Roger DENZER, Ambassadeur de la Suisse en RDC• Son Excellence, Benoit-Pierre Laramée, Ambassadeur du Canada• Son Excellence Jolke OPPEWAL, Ambassadeur des Pays-Bas• Me Mirna ADJAMI, du Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF)
10h15 - 10h30	Pause-café
10h30 - 11h00	Introduction des Points Focaux des Ministères et objectifs du gouvernement pour l'atelier <ul style="list-style-type: none">• Me. Antoine NTAMBU NDAMBI, DirCab du Ministère des Droits Humains• Jean-Baptiste INGOLI, du SG du ministère des Droits Humains• Emmanuel NDIMUBANZI NGORоба, du SG du ministère des mines• Bienvenu MBOM, du SG du ministère des hydrocarbures
11h00 - 12h30	Panel : Résultats de la mise en œuvre des Principes Volontaires en RDC de 2017 au 2021 – Questions / Débats <ul style="list-style-type: none">• Eric KAJEMBA, OGP, Bukavu, Sud Kivu• Me Jonas MULUMBA, Justicia, Lubumbashi, Haut-Katanga• Col. Innocent MBAYO WA LENGE, PNC Lubumbashi• Erick Mbenga, OEARSE, Kinshasa• Modératrice : Me Mirna ADJAMI, DCAF
12h30 - 13h30	Pause de midi – l'après-midi sera réservé aux séances techniques
13h30 - 15h00	Séance d'échange 1 - Amélioration durable de la sécurité et des droits de l'homme dans le secteur extractif en RDC <p>Échange entre les acteurs du secteur sur les objectifs, l'orientation de la mise en œuvre, et les mécanismes de synergies entre niveau national et provincial.</p> <p>Modérateurs : Benoit PITTET (DCAF)</p>
15h00 - 15h30	Pause-café
15h30-16h00	Échange avec le Secrétariat permanent de l'initiative des Principes Volontaires <p>Mora JOHNSON, directrice du Secrétariat des PV</p>
16h00 - 17h00	Séance d'échange 2 - Production d'une feuille de route de mise en œuvre <p>Modérateur : Victor KANGELA (Consultant DCAF)</p>
17h00	Cocktail et Networking

Annexe 2 : Feuille de route (version mise à jour janvier 2022)

FEUILLE DE ROUTE INDICATIVE DU PROCESSUS D'ADHESION DE LA RDC A L'INITIATIVE SUR LES PRINCIPES VOLONTAIRES

Période : Septembre 2021 à Décembre 2022

AXES	ACTIONS	RESPONSABLES	Phase I: Préparation du Dossier de Candidature						Phase II: Réponse aux Questions et Continuation des Préparations						Phase III: Développement d'un Plan d'Action national			
			S4 2021			S1 2022			S2 2022			S3 2022			S4 2022			2023-24
			Oct	Nov	Dec	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Ju	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec	
Processus d'adhésion du gouvernement de la RDC à l'IPV	Constitution du dossier de candidature de la RDC à l'IPV	Ministères des Droits Humains, des Mines et Hydrocarbures																
	Analyse de la conformité de l'IPV avec le dispositif juridique national	Conseillers juridiques des ministères concernés																
	Remise du dossier de demande d'adhésion au Secrétariat de l'IPV	Ministères des Droits Humains																
	Examen de la candidature par l'IPV. Échanges et questions entre le comité directeur de l'IPV et le gouvernement de la RDC.	Points focaux																
	Développement d'un Plan d'Action National de mise en œuvre des PV	Toutes les parties prenantes: points focaux, cadre de concertation, commissions ad hoc																
Gouvernance & Mise en œuvre	Revision de l'arrêté du 03.08.2020 et production d'un arrêté interministériel	Sous le leadership du Gouvernement par le biais de l'implication directe du Ministère des Droits Humains																

Annexe 3 : Liste des participants

Organisation	Nom	Fonction
Groupe 1 – Officiels		
Ministère droits humains	Albert FABRICE PUELA	Ministre
Gouvernement de la Suisse	Roger DENZER	Amb. CH
Gouvernement du Canada	Benoît-Pierre LARAMÉE	Amb. Canada
Gouvernement des Pays-Bas	Jolke OPPERWAL	Amb. Pays-Bas
Groupe 2 - Core group		
Pilier gouvernement		
Ministère droits humains	Antoine NTAMBU NDAMBI Jean-Baptiste INGOLI Michael KIANGANI NZUZI Linda LUBAMBA Yves HOUSSIN MAKELA Glodi DUMBI LUKELO Gustave MVIKA MASIALA Serge KASASA Alfred BAZA Gina MBENZA KIAMENGUA Ronsard NGOMA Abraham NSIMBA	Dircab SG – rapports droits humains IT Manager & Admin Assistant Conseiller Conseiller en charge de la Justice Transitionnelle Conseiller en charge de communication et Vulgarisation Chargé d'Etudes Chargé d'Etudes Parsec - - -
Ministère des mines	Emmanuel NDIMUBANZI N. Noushka MBUYU MWAMBA Dani OLEKO YANANA Fazila KAPISA Breloc MBOMA Z.	SG Chef de Service de Géologie SG, Assistante du directeur Cabinet - Conseiller juridique SG MINES -
Ministère Hydrocarbures	Félicien SEYA WATUMBULA Bienvenu MBOM KITOKO Rachel KAYEYE Alberto TEVO DILUABAMBANZILA	SG hydrocarbures SG - chef de bureau Chef de Division SGH Chargé d'Etudes Juridiques
Ministère de l'intérieur	Aimée KILEMBE Pierre SHONGO-OKUMASI	Protection civile
Assemblée Nationale	Hon. Rubin RASHIDI BUKANGA	Commission Ressources Naturelles
CCM	BIMANSHA Salomon	CCM, Président
Amb. CH	Alexandra PFEFFERLE Daniel FREIHOFER Jean-Michel KUELO	Conseillère en sécurité humaine Conseiller politique Stagiaire
Affaires étrangères CH	Frédéric CHENAIS	Collaborateur scientifique
Amb. Royaume-Uni	Nicholas FULTON	Head of Political and Prosperity Section
Amb. Norvège	Jules KATUBADI TSHIKANGU	Chargé politique
Amb. Pays-Bas	Prosper LU'UONDO	Project Officer, Economic and Development Affairs
DCAF DCAF DCAF Senat	Victor KANGELA Mirna ADJAMI Benoît PITTET Hon Andia MANDELA	Consultant Cheffe de programme Chargé de programme Commission Ressources Naturelles
Pilier société civile		
OGP asbl, Sud-Kivu	Eric KAJEMBA Christine CHERUBALA	Directeur Directrice
Justicia asbl, Haut-Katanga	Jonas MULUMBA	Chargé de programme
Société civile Lualaba	Shadrack MUKADI	Coordinateur

Société civile Lualaba	Gauthier KAYOMBO	Chargé de programme
IDAK	Guy MUSWIL	President
CEPECO ONG Kongo Central	Jacques BAKULU	Coordinateur
ADEV ONG Kongo Central	Jean-Marie MUANDA	Coordinateur
Action Contre l'Impunité des Droits Humains (ACIDH)	J. MLONGONA	
OEARSE	Freddy Kasongo Eric MBENGA	Directeur
CERN/CENCO	Henri MUHIYA	Secrétaire Exécutif
ASADHO	Jean KEBA KANGODIE	Chargé de programme
Ligue Congolaise de lutte contre la Corruption-LICOCO	Maurice KIALA	Représentant
Organisation Concertée des Ecologistes et Amis de la Nature (OCEAN)	Kass MUTEBA	
Maniema Liberté (MALI)	Fiston MOENGA	Représentant Kindu
Initiative des Femmes Entrepreneurs pour le Développement Durable (IFEDD)	Mariana BWEMA	Coordonatrice (Goma/Nord Kivu)
AGOPA ASBL	Jean KEBA-KANGODU	
ADEV	Aimable MINANI	Ass. Tech. De Jean Marie MOANDA
Plateforme des organisations de la société civile œuvrant dans le secteur minier (POM)	Me Elie KADIMA	Chargé de programme
Pact	Yves BAWA Marlène WÄFLER	Directeur pays Conseillère
Impact	Félicien MBIKAYI CIMANGA	Conseiller gouvernance
SARW	Georges BOKONDU	Country director
International Alert	Anne Lise SEVE	Programme Grands Lacs
CICR	Margherita D'ASCANIO	Conseillère juridique
Pilier entreprises		
FEC - Chambre des Mines	Deborah BAWOTA MIKOB Solange ZODULUA Joseph KASEYA Josue NIEYE	Représentant Mme E. Belau
Tenke Fungurume Mining (TFM, CMOC)	Dorothee MASELE	PV advisor
GARDA WORLD	Richard ROBINSON	Directeur General
Glencore	Marie-Chantal KANINDA	Executive Director Head of Corporate Affairs
Salama Fikira	Gavin PARR	Entreprise de sécurité privée
Groupe 3 - Externes		
Gradi consulting	Victor DJEMA Joel MUNKINA MAKULAMBIZIA Julie KIBAYA	
BCNUDH / MONUSCO	Romba SALIFOU	Human Rights officer
PMH - Katanga	Innocent MBAYO WA LENGE	Conseiller juridique et Comm. div. S.up PMH au Katanga
Presse congolaise RTNC, Top CONGO, Tele 50	Josée BAITUAMBO Emmanuel Mbele (OPV HRN) Moke Otidon (OPV CNTV)	